

NOMENCLATURE : 07 – 05

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250618-DLB25_18062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

POLITIQUE DE LA VILLE - DOTATION DE SOLIDARITE
URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - RAPPORT
CONCERNANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT
SOCIAL URBAIN - EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991, institue notamment une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villes supportant des charges élevées en rapport à leurs ressources, et tel que repris également en l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales.

Pour être éligible à la DSU-CS parmi les communes de plus de 5 000 habitants, l'Etat procède à un classement établi par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources déterminé par :

- la référence au potentiel financier,
- la proportion de logements sociaux,
- la proportion de bénéficiaires des aides au logement,
- le revenu moyen des habitants.

Pour l'exercice 2024, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale attribuée à la ville de LENS s'élève à 10 147 422 €.

La DSU-CS présente des caractéristiques statutaires similaires à celles de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à savoir qu'elle est une dotation globale et libre d'emploi, dont la vocation n'est donc pas de financer des politiques particulières.

Ainsi, le rapport, qui vous est soumis, rend compte d'une partie des missions accomplies dans le cadre de la politique de développement social et urbain de la ville et s'appuyant sur la DSU-CS, pour l'année 2024.

• **A travers le développement et l'accompagnement de la vie sociale locale et associative**

La ville de Lens bénéficie d'un réseau associatif développé, œuvrant dans des domaines d'activités diversifiés et complémentaires. Les associations constituent des vecteurs de renforcement et de consolidation des liens sociaux que la ville encourage, et soutient au quotidien sous de multiples formes.

La ville s'est appliquée à encourager fortement le développement social local à travers les subventions versées aux associations, la mise à disposition de locaux et de moyens logistiques, et aussi l'accompagnement technique et administratif par les services municipaux dans les démarches entreprises vis-à-vis des partenaires financiers ou dans l'ingénierie des projets associatifs en général.

Les frais principaux de fonctionnement relevant du développement de la vie sociale, locale et associative s'élèvent à 832 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

- **A travers l'éducation et la réussite éducative**

L'éducation est et demeure un axe fort de la stratégie de développement social urbain. Tous les efforts se poursuivent donc pour donner aux élèves et aux équipes enseignantes les moyens de fonctionner dans les conditions les plus propices aux apprentissages.

Les frais de fonctionnement inhérents aux écoles maternelles et élémentaires, à la restauration scolaire ainsi que les prestations scolaires, périscolaires représentent ainsi un montant de 3 304 600 € retenus au titre de la DSU-CS.

Les actions ont été destinées à permettre le fonctionnement quotidien optimal des écoles, accueils collectifs (« garderies ») et pauses méridiennes, de mener l'accompagnement des activités scolaires, le développement des temps périscolaires et le soutien divers aux apprentissages dans un objectif de réussite éducative des enfants concernés.

L'action municipale a visé, aussi, à réduire les charges financières qui pèsent sur les familles. Ainsi, la collectivité a continué à offrir des kits de rentrée scolaire à chaque enfant des classes élémentaires, les fournitures nécessaires au bon fonctionnement de chaque classe.

Cette action a été renforcée par les moyens développés pour la mise en œuvre du plan numérique à l'école déployé dans chacun des groupes scolaires : installation de nouveaux équipements, accompagnement à l'utilisation, formation, fourniture de nouveaux logiciels et apports didactiques conformément aux recommandations de l'Education Nationale.

Également, la ville s'attache à préserver l'offre d'un service de restauration de qualité aux enfants et accessible financièrement aux familles notamment les plus fragiles. Le confort des enfants est un sujet pour lequel la ville demeure particulièrement attentive tant du point de vue acoustique, de l'installation que de la sécurité des enfants accueillis.

Afin d'apporter des réponses satisfaisantes aux familles dans la prise en compte de leurs contraintes professionnelles et familiales, la ville a maintenu un service de garderie périscolaire dans chaque école matin et soir. Ceci a permis de garantir une offre d'accueil des enfants adaptée et équitable sur l'ensemble du territoire de la commune : locaux adaptés, niveau de qualification du personnel communal et taux d'encadrement similaires à ceux des accueils de loisirs sans hébergement.

- **A travers les actions culturelles, d'animation sociale, jeunesse, sportives et de loisirs**

Les frais de fonctionnement inhérents aux structures culturelles, d'animation sociale, des structures d'accueils de la jeunesse et d'activités sportives représentent un montant de 3 415 822 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Il s'agit ici habituellement d'encourager les activités culturelles et artistiques, visant notamment à favoriser les actions dans les quartiers et/ou en direction des publics fragiles, par de réelles complémentarités entre les pratiques, les lieux et les acteurs concernés.

L'ouverture des structures d'accueil mais aussi le développement d'ateliers et de temps d'animation « en allant vers » les publics ont été prégnants à nouveau en 2024.

Ainsi, le Conservatoire à Rayonnement Communal Frédéric CHOPIN, la médiathèque Robert COUSIN, la programmation artistique du Colisée et l'Ecole Municipale d'Arts plastiques, l'événement POLARLENS ont pérennisé les rapprochements avec diverses structures d'animation et de cohésion sociale tels que les centres socioculturels, le centre Buisson, les associations locales.

La ville a agi au quotidien pour encourager la cohésion sociale autrement dit pour « faire société ensemble ». Il s'agit ici de lutter contre toutes les formes de discrimination, d'exclusion, de repli et d'isolement. La promotion des valeurs de la République est travaillée en transversalité dans les contrats de projets des deux centres socioculturels à travers l'éducation, la santé, l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle, l'accompagnement de la vie associative, les activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse. Les centres socioculturels sont un tremplin de l'orientation des familles et des personnes fragilisées vers les partenaires et les associations qui œuvrent aux côtés des centres socioculturels pour le développement social des quartiers prioritaires à travers les dispositifs participatifs.

La fonction jeunesse et sports regroupe la participation financière de la Ville en faveur du développement du sport (notamment via la mise à disposition des équipements sportifs pour les activités scolaires, périscolaires comme associatives) et la politique à destination de la jeunesse (principalement par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement - vacances d'été, petites vacances, Mercredis Jeunes et les séjours été et hiver).

Le soutien au monde associatif sportif se traduit en termes de subventions octroyées afin de permettre l'accès au plus grand nombre de pratiquants Lensois à des équipements modernes et adaptés. Les mises en conformité régulièrement renouvelées par les services de l'Etat sont appliquées, et l'entretien quotidien permet de disposer d'une offre d'accueil de qualité et à titre gratuit.

Les activités jeunesse se sont concrétisées à travers le renforcement de l'offre d'accueils collectifs de mineurs de façon à répondre autant que possible aux besoins d'évasion exprimés par les habitants, et avec un accent particulier mis auprès des jeunes Lensois en termes de projets d'initiatives, de réponse à des projets d'insertion professionnelle, de projet associatif d'entraide et de solidarité.

De manière générale durant les temps libres péri et extra scolaires, les services municipaux se sont également attachés à consolider le lien social en soutien et en complémentarité des associations sportives et des établissements scolaires.

Le contexte post-covid a amené la collectivité à poursuivre l'accueil des habitants et la réception de leur parole et de leurs témoignages afin d'accompagner les publics notamment les plus vulnérables à dépasser les stigmates toujours présents de la crise sanitaire : la santé des personnes fragiles a été une priorité absolue et la lutte contre l'isolement dans ce contexte a été une préoccupation quotidienne poursuivie par la municipalité.

Également, les profils d'enfants cumulant un nombre important de difficultés, le travail conduit par les équipes en charge du Programme de Réussite Educative, des actions liées au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité se sont poursuivies et encore renforcées durant l'année 2024. Il en a été de même autour des projets conduits dans le cadre partenarial de la Cité Educative dont l'élargissement du dispositif à l'ensemble du territoire communal a été obtenu par la Municipalité et ses partenaires en 2024, dans un souci d'équité.

Enfin, la mise en œuvre de la programmation d'actions 2024 de la politique de la ville est comprise dans les dépenses exposées ci-dessus, suivant les enjeux et objectifs fixés dans le contrat de ville élaboré sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin pour la période 2024/2030 :

- Pour les services municipaux : le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS, l'accompagnement à la parentalité porté par les structures municipales de la petite enfance par le biais d'ateliers d'éveil pour les parents et leurs enfants en bas âge, les actions portées par les centres socioculturels de la Ville autour de la participation des habitants, l'accompagnement des familles, l'animation de proximité, l'entraide solidaire, la santé, l'inclusion sociale et le développement durable, et la présence aux côtés des habitants à concevoir et participer à des actions de lien social.

- Pour les associations : l'accompagnement à la scolarité, la mobilisation des jeunes étudiants, des actions sur l'éducation à la santé au contact direct des habitants et au cœur des quartiers, les actions contre les freins à la mobilité des habitants, l'animation et la médiation sociales par de multiples ateliers participatifs au cœur des quartiers en matière de culture, d'activités sportives et d'événementiels festifs, ainsi que le développement d'initiatives portées par des collectifs habitants et des associations relatives au bien-vivre ensemble, à la solidarité entre habitants, à la lutte contre l'isolement par l'organisation d'animations festives avec et pour les habitants des quartiers.

- **A travers la santé et l'action sociale**

Les collaborations et les partenariats déployés avec les acteurs locaux ainsi que les actions des services municipaux agissant en faveur de la santé et de l'action sociale représentent une dépense globale retenue au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers, de 1 409 000 € pour la ville, et ce en complémentarité des dépenses attribuées au centre communal d'action sociale en matière d'aides sociales facultatives.

En complémentarité de l'action menée par le centre communal d'action sociale Alfred Soriaux, la Ville s'est attachée également à soutenir des initiatives portées par plusieurs associations œuvrant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées dont la mission vise à rompre l'isolement et à préserver le lien social.

Le lien social est une préoccupation portée par la Municipalité dès le plus jeune âge, que ce soit auprès des enfants comme des jeunes parents, par les offres d'accueil diversifiées et renforcées continuellement (Multi-accueil Suzanne Lacore, Petite Crèche, micro-crèche Vachala). La ville a permis aux familles de concilier leur vie familiale et professionnelle et d'assurer des lieux d'accueil sécurisant entourés de professionnels soucieux de l'accompagnement de l'enfant dans sa globalité.

- **A travers les interventions et actions en faveur de l'aménagement des territoires et de l'habitat**

Les aménagements et services urbains regroupent la participation financière de la Ville à l'entretien et à l'équipement des espaces verts urbains.

Ces actions représentent un montant de 654 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

L'ensemble de ces interventions contribuent à l'amélioration du cadre de vie par des services de proximité pour rendre le quotidien des résidents paisible et convivial avec le souci de préserver et garantir une image attractive et agréable des quartiers.

- **A travers les interventions et actions en faveur de l'environnement**

Les interventions des services techniques sont également vectrices d'intégration et de cohésion sociale dans le cadre de la réduction des nuisances et des pollutions en tout genre au cœur des divers quartiers lensois. Il s'agit essentiellement du travail quotidien des agents chargés de l'entretien et du nettoyage des voiries, de l'évacuation des dépôts sauvages sur l'ensemble de l'espace public. S'y ajoutent les opérations d'entretien des voiries linéaires et des espaces verts.

Ces actions représentent un montant de 382 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

- **A travers les interventions et actions en faveur des modalités de déplacement**

Ces actions regroupent la participation financière de la Ville pour l'entretien et la mise en conformité des voiries communales et routes au regard des nouveaux besoins exprimés par les usagers et au regard de la réglementation en vigueur.

Ces actions représentent un montant de 150 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

⇒ **Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la présentation du rapport et de la tenue du débat concernant les actions de développement social urbain de l'exercice 2024.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Christiane NION

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 18 JUIN 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mmes BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, MM. NYCZ, CLAVET.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. WATTIER n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mmes LEROY, LAUWERS, DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame NION, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.